

Index égalité femmes / hommes 2023

Objectifs de progression SGAM Aéma

Dans le cadre de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023, des objectifs de progression sont à formaliser pour chacun des indicateurs dont la note maximale n'a pas été atteinte lorsque la note globale est inférieure à 85 points.

La SGAM Aéma ayant obtenu 81 points sur 100, les **objectifs de progression** suivants ont été définis :

- **Ecart de rémunération** : identifier et analyser les raisons de ces écarts afin de mettre en œuvre des mesures correctives pour les réduire. Un premier bilan sera présenté en commission de suivi en octobre 2023.
- **Dix plus hautes rémunérations** : accompagner les femmes dans les niveaux de classification où elles sont sous-représentées en favorisant l'égal accès aux postes à responsabilité et l'accompagnement dans la mobilité professionnelle.

Dans la continuité de ces travaux, un accord relatif à l'égalité professionnelle a été signé le 5 avril 2023 intégrant des mesures et des engagements qui seront mis en œuvre progressivement.